

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 23/010/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 48/05 (AMR 23/003/2005 du 28 février 2005) et suivante (AMR 23/043/2005 du 16 décembre 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

nouveau sujet de préoccupation :

### DISPARITION PRÉSUMÉE

**COLOMBIE** les membres de la « *communauté de paix* » de San José de Apartadó, dans le département d'Antioquia

« disparue » présumée :

**Nelly Johana Durango (f), 18 ans**

---

Londres, le 13 mars 2006

D'après certaines sources, une jeune femme a été enlevée par des soldats dans la « *communauté de paix* » de San José de Apartadó. Les autres membres de cette communauté sont en grand danger.

Le 4 mars, à 17 heures, des soldats qui patrouillaient à La Resbalosa, un secteur appartenant à la communauté de San José de Apartadó, se seraient présentés au domicile de Nelly Johana Durango, dix-huit ans, et l'auraient contrainte à les suivre. Des habitants de la « *communauté de paix* » ont informé les services régionaux du *Defensor del Pueblo* (médiateur), qui recueille les plaintes relatives aux violations des droits humains, mais à ce jour, les autorités n'ont communiqué aucune information sur le lieu où se trouve Nelly Johana Durango.

L'enlèvement est intervenu alors que des membres de la communauté formaient, semble-t-il, des projets pour regagner les hameaux de La Esperanza et de Mulatos, qu'ils avaient été contraints de fuir pour échapper à des attaques menées soit par les forces armées et les paramilitaires, soit par des membres des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie), un mouvement de guérilla. Des tentatives similaires antérieures avaient apparemment déclenché des attaques des forces de sécurité ou de leurs alliés paramilitaires.

Le 17 novembre 2005, un des dirigeants de la « *communauté de paix* », Arlen Rodrigo Salas David, aurait été mortellement blessé par une grenade lancée par des soldats de la 18<sup>e</sup> brigade, alors qu'il travaillait dans un champ de maïs à Arenas Altas, qui dépend de la communauté de San José de Apartadó. Selon les informations recueillies, les soldats ont ouvert le feu pour empêcher d'autres membres de la communauté de lui porter secours, et lorsque ceux-ci ont enfin pu l'approcher, il était mort. L'armée a déclaré par la suite que ses tirs visaient des membres de la guérilla.

Un autre membre de la « *communauté de paix* », Edilberto Vásquez Cardona, aurait été tué par l'armée dans la zone d'Arenas Altas le 12 janvier. D'après certaines sources, l'armée a décliné toute responsabilité, affirmant qu'il avait été tué par des guérilleros.

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La « *communauté de paix* » de San José de Apartadó a été fondée en 1997 par des civils qui tentaient de faire valoir, tant auprès des forces armées que des groupes de guérilla, leur droit de rester en dehors du conflit qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années. Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires, de même que leurs adversaires, les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie), accusent cette communauté de collaborer avec leurs ennemis respectifs. Depuis sa création, plus de 150 de ses membres ont été victimes d'homicides ou de « disparitions », dont l'immense majorité est imputable à l'armée et à ses alliés paramilitaires, et le reste aux guérilleros des FARC.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a récemment exhorté l'État colombien, dans sa résolution du 15 mars 2005, à prendre les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité des habitants de la « communauté de paix », mais il semble que cette initiative n'ait pas été suivie d'effet.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous inquiet pour la sécurité des membres de la « communauté pacifique » de San José de Apartadó, en raison des informations selon lesquelles une jeune femme de cette communauté, Nelly Johana Durango, dix-huit ans, a été enlevée ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur cet enlèvement, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– exhortez les autorités à ouvrir une enquête approfondie et impartiale en vue de déterminer le lieu où se trouve cette jeune femme et à veiller à ce qu'elle soit libérée saine et sauve ;

– demandez aux autorités, si elle se trouve entre leurs mains, de la libérer immédiatement ou de l'inculper d'une infraction pénale prévue par la loi ;

– engagez les autorités à prendre toutes les mesures jugées appropriées par les membres de la communauté de San José de Apartadó en vue de garantir leur sécurité, conformément à la résolution du 15 mars 2005 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) ;

– priez les autorités de respecter le droit des civils, et notamment des habitants de la « communauté pacifique » de San José de Apartadó, de rester en dehors du conflit.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No. 7-2  
Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 337 5890 / 342 0592

**Formule d'appel :** *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

**Ministre des Affaires étrangères :**

Dra. María Carolina Barco Isakson  
Ministra de Relaciones Exteriores Interior y de Justicia  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Calle 10 No 5-51, Palacio de San Carlos  
Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 562 7822

**Formule d'appel :** *Sra. Ministra, / Madame la Ministre,*

**Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :**

Dr. Mario Germán Iguarán  
Fiscal General de la Nación  
Fiscalía General de la Nación  
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)  
Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 570 2000 (un message en espagnol vous invitera à composer le 2017)

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Germán, / Monsieur,*

**COPIES À :**

**Defensor del Pueblo (médiateur) :**

Sr. Volmar Antonio Pérez Ortiz  
Defensor del Pueblo  
Defensoría del Pueblo,  
Calle 55, No. 10-32/46 oficina 301  
Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 24 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**